



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole 2018-2020



Table des matières

I. Un contexte de fort développement du numérique éducatif.....	4
II. Les enjeux pour le numérique éducatif dans l'enseignement agricole.....	6
1. L'enjeu pédagogique.....	6
2. L'enjeu de l'établissement et du territoire.....	7
3. L'enjeu de la gouvernance.....	7
III. Les objectifs d'un plan d'action propre à l'enseignement agricole.....	9
1. Développer la confiance numérique.....	9
2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite	9
3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle	9
4. Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes	10
5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux.....	10
6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents.....	10
7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique.....	11
IV. Un plan d'action structuré autour de cinq axes	11
1. Diversifier les situations d'apprentissage pour favoriser la créativité, l'engagement et la coopération	12
2. Développer et mettre à disposition des ressources numériques.....	12
3. Former et accompagner la communauté éducative.....	13
4. Assurer l'interopérabilité avec la politique interministérielle et celles des conseils régionaux.....	14
5. Harmoniser et favoriser la communication entre et vers les différents acteurs.....	14
V. Une gouvernance et une mise en œuvre coordonnées.....	15
VI. Un suivi régulier de la mise en œuvre de ce plan d'action.....	18

Préambule

Depuis de nombreuses années, les technologies numériques se diffusent massivement et rapidement et transforment la société en facilitant l'accès à l'information et en permettant d'imaginer un futur connecté.

L'accès à l'information et aux savoirs en est profondément bouleversé avec de réels enjeux démocratiques et de citoyenneté. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République¹ dans son chapitre premier pose parmi les missions de l'École de « développer les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication » et mentionne l'importance de l'éducation aux médias et à l'information².

Dans ce contexte, le ministère en charge de l'agriculture prépare la mise en place d'un portail de données pour l'innovation en agriculture³ et l'information-communication.

Le système éducatif est donc très concerné, avec des perspectives ou des potentialités de renouvellement de son organisation, de ses modalités de communication, des pratiques pédagogiques, des contenus d'enseignement, des modalités d'évaluation, des actions éducatives.

Une hybridation progressive, par les enseignants et les apprenants, s'installe entre les pratiques traditionnelles (les manuels scolaires, tableaux noirs, feuilles photocopiées...) et les nouvelles (manuels numériques, ordinateurs, tablettes, équipements individuels mobiles, logiciels, applications, tableaux interactifs, baladodiffusion, jeux sérieux, simulateurs, cours et exercices numériques...).

Pour autant, le constat est aussi que les usages des technologies de l'information et de la communication sont beaucoup plus lents au sein des établissements notamment parce que les apprenants et les enseignants ne disposent pas d'un accès aisé aux ressources numériques quelles qu'elles soient, et que des démarches éducatives collectives sont difficiles à concrétiser au-delà des nombreuses initiatives et actions ponctuelles, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Il semble donc que la question du numérique éducatif ne soit pas à poser dans l'absolu selon une opposition binaire « bon/pas bon » pour les apprentissages. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la façon de valoriser ce levier à actionner par les enseignants ou les équipes lorsqu'ils entrevoient l'aide que le numérique éducatif peut leur apporter dans leur pédagogie.

L'enseignement agricole n'échappe pas à ce diagnostic. L'objectif de ce plan d'action est de favoriser une démarche globale, coordonnée et concrète pour développer le numérique éducatif au service de la réussite des apprenants et pour continuer à donner une image dynamique et positive de l'enseignement agricole.

Il s'agit d'un premier document de ce type, d'une durée prévisionnelle de trois ans (soit un terme d'application au 31 décembre 2020) et dont l'avancement donnera lieu à un bilan annuel. Il s'adresse à tous les acteurs de l'enseignement technique agricole, public et privé.

1 « développer une grande ambition numérique pour enseigner par le numérique et enseigner le numérique. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication et le bon usage des ressources numériques, notamment pédagogiques, constituent un enjeu et une opportunité majeurs en matière éducative »

2 Article 53 (Article L 332-5 du code de l'éducation) « La formation dispensée à tous les élèves des collèges comprend obligatoirement une initiation économique et sociale et une initiation technologique ainsi qu'une éducation aux médias et à l'information ».

3 http://www.irstea.fr/sites/default/files/ckfinder/userfiles/files/170105_rapport_portailagri_final.pdf

I. Un contexte de fort développement du numérique éducatif

Le développement du numérique éducatif s'inscrit d'abord dans une dynamique portée par les attentes sociétales à laquelle l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole doit s'associer.

Le « grand plan numérique pour l'école », la consultation nationale sur le numérique pour l'éducation conduite à une large échelle par le Ministère de l'éducation nationale (MEN) et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le plan d'action « faire entrer l'école dans l'ère du numérique », les recommandations du Conseil national du numérique pour « bâtir une école créative et juste dans un monde numérique » illustrent, parmi d'autres initiatives, l'ampleur de cette évolution.

Le Parlement a également voté plusieurs dispositions législatives pour favoriser le développement du numérique éducatif dans nos systèmes d'enseignement⁴ :

- la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (article L. 131-2 du code de l'éducation), avec notamment la création du « service public du numérique éducatif »⁽⁵⁾ ;
- la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui confirme par son article 63 la participation de l'enseignement agricole au service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance ;

D'autres textes confortent l'intégration de la culture numérique pour l'exercice des missions dans l'enseignement agricole au profit de la réussite des apprenants :

- les arrêtés du 1er juillet 2013⁶ et du 13 juillet 2016 portant sur les référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole qui intègrent cette dimension ;
- le 6ème Schéma prévisionnel national des formations (SNPF) qui préconise de « développer

4 A ce titre une veille sera effectuée et publiée pour suivre l'évolution du cadre juridique

5 - Extrait de l'article L. 131-2 du code de l'éducation : « Dans le cadre du service public de l'enseignement et afin de contribuer à ses missions, un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance est organisé pour, notamment :

1° Mettre à disposition des écoles et des établissements scolaires une offre diversifiée de services numériques permettant de prolonger l'offre des enseignements qui y sont dispensés, d'enrichir les modalités d'enseignement et de faciliter la mise en œuvre d'une aide personnalisée à tous les élèves ;

2° Proposer aux enseignants une offre diversifiée de ressources pédagogiques, des contenus et des services contribuant à leur formation ainsi que des outils de suivi de leurs élèves et de communication avec les familles ;

3° Assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire, notamment ceux à besoins éducatifs particuliers. Des supports numériques adaptés peuvent être fournis en fonction des besoins spécifiques de l'élève ;

4° Contribuer au développement de projets innovants et à des expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école et la coopération.

Dans le cadre de ce service public, la détermination du choix des ressources utilisées tient compte de l'offre de logiciels libres et de documents au format ouvert, si elle existe. »

6 « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier : tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs ; aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative ; participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet ; utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. »

l'innovation pédagogique et le numérique éducatif » et de notamment « *mieux intégrer les possibilités ouvertes par le numérique éducatif dans la réussite des apprenants* » ;

- le projet stratégique de l'enseignement agricole qui affiche cette priorité en lien avec l'ambition d'innovation pédagogique⁷ ;
- la note de service sur la mise en place d'expérimentations pédagogiques intégrant le numérique dans la pédagogie⁸.

De nombreux projets sont engagés par nos partenaires, notamment au MEN (plan numérique pour l'éducation) et dans les différents conseils régionaux [développement des espaces numériques de travail (ENT) ; travaux des instances régionales sur le numérique éducatif].

Dans ce contexte et de longue date, l'enseignement agricole a affirmé sa volonté de s'engager dans ce mouvement général à travers l'existence d'un réseau humain spécifique organisé autour des délégués régionaux aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), des professeurs en technologies informatiques et multimédias (TIM), des techniciens de formations et recherche en informatique bureautique et audiovisuelle (TFR IBA), des animateurs ressources du réseau documentaire RENADOC, des professeurs-documentalistes et des techniciens de formations et de recherche en documentation, des référents régionaux pour l'innovation pédagogique, l'ancrochage scolaire⁹ et le numérique éducatif (INA).

Au-delà du strict numérique éducatif, la modernisation des systèmes d'information de l'enseignement agricole en lien avec la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) participe à cet engagement.

Par ailleurs de nombreuses actions se sont mises en place avec notamment :

- des orientations formulées dans le cadre de l'organisation des rentrées scolaires ou de façon plus spécifique (cahier de textes numériques, utilisation des supports de présentation lors des épreuves terminales d'examens ...) ;
- la mise à disposition de ressources à différents niveaux : à l'échelle nationale par l'ENSFEA (MOOC DOC & SIC), par la maison d'éditions Educagri Editions (catalogue EducagriNet) et Eduter-CNPR ainsi qu'au sein du dispositif « Préférences formations » ; dans les centres de ressources (CdR) en établissement ; dans le cadre de réseaux disciplinaires ;
- la valorisation d'actions et de pratiques pédagogiques sur le site ChloroFil avec Péd@goTICEA et sur le site « Pollen », vitrine de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole ;
- la mise en place de formations au numérique éducatif ou de rencontres (organisation des « Rencontres de l'école numérique » par AgroSup Dijon en 2012) ;

⁷ La 4^e priorité des 11 qui composent le projet stratégique s'intitule : « Relancer la pédagogie et les innovations – développer l'utilisation du numérique éducatif. »

⁸ DGER/SDPFE/2015-974 du 16/11/2015

⁹ L'ancrochage permet de recueillir des données relatives aux conditions favorables à l'ancrage et à la persévérance scolaire de manière à lutter contre le décrochage scolaire. <http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/dcrochage-scolaire/ancrochage-scolaire.html>

- la mobilisation du numérique dans le cadre de formations à distance proposées par le CNPR ou les centres de formation (CFPPA) ;
- la création et la mise en place du dispositif Acoustice (ACcompagnement OUvert à l'USage des TICE) par les DRTIC depuis 2013 dans des régions pilotes, puis sa généralisation progressive ;
- l'intégration progressive d'une composante « numérique éducatif » dans de nombreux Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole (PREA) ;
- la mise en place en DRAAF-SRFD de référents « innovation pédagogique-ancrage scolaire et numérique éducatif » ;
- la mobilisation d'établissements agricoles dans des projets e-FRAN - espaces de formation, de recherche et d'animation numérique - (Silva Numerica et eP3C), inclus dans le programme d'investissement d'avenir (PIA2) porté par la caisse des dépôts.

Dans ce contexte marqué par de nombreuses initiatives, il apparaît donc un besoin de cadrage (aux échelles nationale, régionale et de l'établissement) avec des enjeux et des objectifs partagés et un plan d'action opérationnel.

II. Les enjeux du numérique éducatif dans l'enseignement agricole

Le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole répond à trois enjeux :

1. L'enjeu pédagogique

Le numérique trouve un premier usage dans des dispositifs pédagogiquement classiques, soit par la diffusion en ligne de cours traditionnels (exemple actuel des MOOCs), soit par l'utilisation de matériaux nombreux, variés et accessibles facilement pour illustrer un cours traditionnel.

Une approche complémentaire est celle de la conception de dispositifs intégrant les possibilités offertes par le numérique, comme les plateformes de formation en ligne permises par les ENT (Espaces Numériques de Travail).

L'usage pédagogique du numérique peut faciliter des pratiques pédagogiques valorisées dans l'enseignement agricole comme la pluri-interdisciplinarité ou l'utilisation pédagogique des séquences en entreprise (exploitation de l'établissement, alternance et stages). Il peut également faire émerger des conduites de parcours facilitant la différenciation pédagogique, dans le temps, la durée, l'espace, les méthodes, afin de prendre en compte la diversité des publics et l'hétérogénéité des apprenants.

Le numérique offre également à chacun la possibilité d'accéder à des quantités massives d'informations (cours en ligne, réseaux sociaux, encyclopédies, articles de recherche, ...), qu'il faut savoir interroger et interpréter pour les transformer en connaissances durables et/ou capacités.

Une des conséquences essentielles de ces évolutions est le changement de posture entre l'enseignant / formateur et l'apprenant. Le premier, classiquement seul détenteur initial du savoir, devient également un médiateur et un accompagnateur pour l'acquisition des capacités mais aussi pour la formation à l'apprentissage tout au long de la vie.

Enfin, le numérique est porteur de nouvelles manières d'apprendre, de co-construire, de partager, de diffuser des connaissances, d'interagir et d'évaluer, qu'il faut expérimenter et surtout éclairer avec l'aide de la recherche.

2. L'enjeu de l'établissement et du territoire

Le numérique permet l'accès à l'information partout au sein de l'établissement et les nouvelles constructions de parcours individuels amènent à reconsidérer l'organisation de l'établissement et des espaces : salles de tailles différentes, emplacement central du CDI/CdR, décloisonnement des espaces-temps de vie scolaire et d'apprentissage. Des conditions favorables à l'apprentissage par le numérique doivent être recherchées.

Les frontières s'amenuisent également entre l'établissement et l'extérieur, en lien avec des modalités de communication plus aisées entre les membres de la communauté éducative et les partenaires. Cette nouvelle situation peut enrichir la mission « d'animation et de développement des territoires ».

L'établissement peut accroître ainsi son impact sur le milieu environnant en développant sa fonction de centre de ressources inséré dans différents réseaux.

Enfin, le numérique peut contribuer à maintenir une offre de formation de proximité dans des lieux éloignés et pour de faibles publics homogènes, en proposant à distance des ressources de formation adaptées.

3. L'enjeu de la gouvernance

Le numérique, dont la première fonction est de faciliter les connexions et relations, nécessite une vigilance particulière quant à l'articulation des différents niveaux.

- Au niveau local : l'établissement

Les différentes évolutions pédagogiques, organisationnelles et structurelles mettent en évidence que la question du numérique doit être traitée de manière globale, intégrée de façon pertinente dans les différentes instances et en lien avec le projet d'établissement.

Il convient que cette question soit traitée de manière institutionnellement organisée dans le fonctionnement de l'établissement, afin notamment de garantir un pilotage du présent plan au quotidien et une vision prospective partagée des services et des ressources.

- Au niveau régional : le lieu de coordination et d'impulsion

Il importe que le « fait numérique » soit traité dans le projet régional de l'enseignement agricole (PREA), en interaction avec les finalités éducatives, pédagogiques et professionnelles visées. Le numérique peut être un outil participant à l'organisation en réseau de l'offre d'enseignement et de

formation professionnelle agricoles en région. Il peut être également un outil structurant de la mission d'animation et de développement des territoires.

Le rôle de la DRAAF est essentiel dans les négociations avec les conseils régionaux, dont les investissements dans le numérique des établissements sont très importants¹⁰, mais aussi dans le dialogue avec le rectorat, pour participer à la mise en synergie des choix technologiques ainsi que d'accompagnement des orientations prises notamment dans le cadre du « plan du numérique pour l'éducation » du MEN.

- Au niveau central : orientation, capitalisation, suivi

Une stratégie visible doit être élaborée à ce niveau, en évitant une organisation pyramidale qui serait mal adaptée à la gestion du numérique éducatif ; ce sont des interactions régulières entre les différents niveaux qui doivent être favorisées pour valoriser les actions conduites.

La stratégie devra définir les orientations d'une organisation en réseau adaptée en termes de capitalisation et d'appui aux acteurs, intégrant un volet recherche-développement indispensable dans un dispositif innovant, afin de capitaliser, valider, transférer.

10 Intégration de la stratégie nationale pour le numérique inclusif (accord signé le 18 janvier 2018)
Projet Ministériel de raccordement des EPLEFPA au Réseau interministériel de l'État (RIE)

III. Les objectifs d'un plan d'action propre à l'enseignement agricole

Sept objectifs sont mis en avant, avec pour chacun d'entre eux de premières orientations de mise de œuvre.

1. Développer la confiance numérique

Le développement des usages et services numériques pour les élèves, et le caractère incontournable des systèmes d'information dans la gestion des processus métier font de la confiance numérique un enjeu majeur et transversal.

La notion de « confiance » est au cœur de la législation dans le domaine de l'économie numérique. Du point de vue de l'utilisateur, évoluer dans un cadre de confiance numérique signifie que celui-ci peut accéder de manière simple à l'ensemble des services Utilisateur auxquels il a droit, de façon sécurisée, dans le respect de sa vie privée et avec une protection de ses données à caractère personnel* et professionnel.

Les actions déjà engagées dans ce domaine doivent être poursuivies et intensifiées afin :

- de donner une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies d'information et de communication ;
- d'assurer au mieux la protection des élèves et des personnels, de sécuriser les applications et les supports techniques.

2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite

- En prenant en compte les trois voies de formation spécifiques présentes dans l'enseignement agricole.
- En ayant une attention particulière pour les apprenants à besoins particuliers, notamment en situation de handicap¹¹ ou ne pouvant se déplacer.
- En lien avec la dynamique des projets éducatifs des établissements d'enseignement.

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle

- En encourageant l'individualisation des parcours de formation, pour favoriser « l'ancrochage »¹² ;
- En mobilisant des dispositifs adaptés à l'accompagnement des apprenants ;

11 loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment le titre IV et le chapitre 1^{er}

12 Ancrocher les élèves, c'est les faire rester (plonger l'ancre), en les mobilisant et les engageant dans leurs parcours de formation. Mais, il s'agit également de leur donner des repères sociaux de citoyens, des repères professionnels, mais aussi des repères dans les apprentissages (donner un cap). Enfin, c'est leur permettre de partir et de s'insérer (lever l'ancre).

Parution de l'ouvrage « L'ancrochage scolaire : Une façon singulière de faire réussir les élèves » Educagri éditions
Collection : Praxis

- En développant des pratiques et des ressources appropriées pour améliorer l'efficacité des apprentissages ;
- En familiarisant les apprenants aux évolutions technologiques et à la numérisation des pratiques dans le cadre professionnel.

4. Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

Il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et des partenaires pour mettre le numérique au service d'une pédagogie évolutive :

- En favorisant les réflexions sur les potentialités du numérique éducatif ;
- En valorisant les pratiques pédagogiques diversifiées existantes ;
- En encourageant les méthodes de travail collaboratif ;
- En favorisant les formations initiales et continues de tous les membres de la communauté éducative aux compétences numériques inscrites dans le cadre européen du DIGCOMP¹³ mais aussi à l'usage des outils et dispositifs.

5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux

- Par des actions destinées aux équipes de direction sur le pilotage d'un « établissement numérique » notamment par la création d'un axe ou d'un volet numérique dans chaque projet d'établissement ;
- Par des actions destinées aux personnels des DRAAF-SRFD sur la prise en compte du numérique éducatif notamment par la création d'un axe stratégique « numérique éducatif » dans les projets régionaux de l'enseignement agricole ;
- Par des actions visant à améliorer la lisibilité des rôles, des fonctions et de l'organisation de l'EPLEFPA autour du numérique comme préconisées dans le rapport du CGAAER¹⁴ sur les métiers du numérique dans les EPLEFPA et dans celui de l'OMM¹⁵ sur les métiers du numérique dans l'enseignement agricole .

6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents

- En favorisant l'usage d'espaces partagés et protégés en ligne entre les DRAAF-SRFD, les établissements, les jeunes et leurs familles ;
- En mettant en œuvre des téléservices associés (inscription scolaire et suivi de la scolarité).

7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique

- En impulsant des expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif ;
- En valorisant les actions remarquables, notamment à travers les collaborations avec les

13 Le Référentiel européen pour les compétences numériques des citoyens : <https://ec.europa.eu/jrc/en/digcomp/digital-competence-framework>

14 CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

15 OMM : Observatoire des missions et des métiers

- partenaires de l'enseignement agricole, prioritairement le MEN ;
- En reconnaissant les capacités acquises par les apprenants dans le cadre des enseignements plus spécifiques de l'enseignement agricole : technologies de l'informatique et du multimédia, information-documentation, éducation socioculturelle, mais aussi dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information (sécurité et éthique) ;
 - En favorisant des activités pluridisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et leur mobilisation au travers de projets ;
 - En poursuivant l'adaptation des référentiels de diplômes pour intégrer les évolutions numériques tant sur le plan pédagogique que dans les champs professionnels ;
 - En favorisant toutes les actions où le numérique apporte une plus-value en terme de « produire autrement » et de « développement durable » ;
 - En valorisant les métiers du numérique dans nos établissements ;
 - En explicitant et proposant des formations relatives aux règles liées à la sécurité nécessaires à mettre en œuvre dans l'usage du numérique et aux droits et devoirs de chaque utilisateur.

IV. Un plan d'action structuré autour de cinq axes

Pour répondre de façon opérationnelle aux objectifs précités, la politique du numérique éducatif de l'enseignement agricole se décline selon un plan d'action articulé autour de cinq grands axes, présentés ci-dessous. Il concerne les trois voies de formation mises en œuvre dans l'enseignement technique agricole, public et privé.

De façon transversale, il est rappelé ou précisé :

- l'importance du respect de la protection de l'ensemble des données à caractère personnel et professionnel des acteurs de l'enseignement agricole avec les délégués à la protection des données (DPO)¹⁶ et de la formation des élèves à la protection des données personnelles ;
- l'intérêt de l'utilisation de ressources numériques libres de droit et celles dont les conditions d'utilisation ont été négociées pour les usages en formation ;
- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux et normes informatiques d'accessibilité des documents numériques en faveur des personnes en situation de handicap (sites internet, ENT, documents numériques) conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances ;
- l'importance d'une attention permanente à la politique de sécurité des systèmes

16 <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

d'information déclinée pour l'enseignement technique agricole (PSSI-A) et aux référentiels¹⁷ tels que le CARINE (CAdre de Référence des services d'Infrastructures numériques d'Établissements scolaires), le CARMO (Cadre de référence pour l'Accès aux Ressources pédagogiques via un équipement individuel Mobile) ou le GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources des éditeurs pour les enseignants et les élèves).

Ces cinq axes comportent de nombreuses interactions réciproques. Pour chacun d'entre eux, de premières actions illustrent les travaux plus concrets à conduire.

1. Diversifier les situations d'apprentissage pour favoriser la créativité, l'engagement et la coopération

- Mettre en place un dispositif de repérage, d'identification et de capitalisation des pratiques des enseignants intégrant le numérique éducatif, mais aussi plus largement des usages actuels du numérique par les apprenants ;
- Mettre en œuvre un dispositif d'échange de pratiques, au profit des enseignants/formateurs et au plus près de leurs pratiques de travail habituelles ;
- Lier les travaux sur le numérique éducatif et ceux sur l'innovation pédagogique, et ainsi favoriser l'émergence de projets pilotes ;
- Poursuivre le développement de l'offre de formation à distance au sein de l'enseignement agricole ;
- Créer une offre de formation hybride (tel le dispositif Acoustice - ACcompagnement Ouvert à l'USage des TICE) au sein de l'enseignement agricole ;
- Mobiliser les ressources proposées par l'intermédiaire de M@gistere¹⁸
- Assurer l'évaluation des dispositifs mis en place par l'inspection de l'enseignement agricole.

2. Développer et mettre à disposition des ressources numériques

- Créer et mettre à disposition des enseignants/formateurs des ressources numériques « estampillées » enseignement agricole, avec un premier travail de valorisation de celles déjà existantes et les diffuser :
 - Se fonder à la fois sur des échanges entre pairs (enseignants/formateurs), mais aussi sur des actions conjointes avec des établissements d'enseignement supérieur et entre les réseaux d'établissements publics et privés ;
 - Proposer des ressources ayant vocation à concerner tant les formations en établissement que la FOAD (formation ouverte et à distance) ou les formations hybrides ;
 - Adapter les ressources numériques de la maison d'édition à l'enseignement et

17 <http://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/septembre-2016/maj-referentiels-carmo-carine>

18 <https://magistere.education.fr/>

recherche agricoles.

- Favoriser les échanges de ressources numériques avec le MEN via les dispositifs existants ou futurs ;
- Proposer aux enseignants/formateurs un espace de mutualisation de ressources numériques libres, partageables, réutilisables, par exemple via la plate-forme Acoustice ou le site POLLEN ;
- Proposer aux enseignants/formateurs un dispositif pour les aider à la certification des pratiques du numérique de leurs apprenants.

3. Former et accompagner la communauté éducative

- Coordonner et éventuellement simplifier les dispositifs existant traitant de formation et d'accompagnement du numérique : appui des établissements d'enseignement supérieur agricole, Programme national de formation (PNF), programmes régionaux de formation (PRF), groupes de travail, offres des conseils régionaux et des rectorats... pour donner de la lisibilité et favoriser la dynamique collective ;
- Rendre obligatoire au sein des Plans Régionaux de Formation un volet numérique éducatif ; inscrire des modalités pédagogiques intégrant l'usage des ressources numériques dans la formation des personnels et leur présenter différents modèles d'intégration du numérique ;
- Favoriser l'implication des équipes éducatives dans des activités de recherches collaboratives ;
- Proposer aux enseignants/formateurs d'acquérir une certification de leurs pratiques pédagogiques intégrant des ressources numériques type cadre de référence des compétences numériques qui s'appuie sur le cadre européen DIGCOMP ;
- Professionnaliser les DRTIC en renforçant leurs compétences en ingénierie de formation au numérique et en technologie pédagogique à l'instar des Délégués Académiques au Numérique - DAN ;
- Constituer un réseau national de formateurs avec des compétences repérées pour répondre aux besoins de formation sur tout le territoire ;
- Constituer un réseau national de producteurs et diffuseurs de ressources pédagogiques intégrant le numérique ;
- Sensibiliser au cadre juridique des usages du numérique ;

4. Assurer l'interopérabilité avec la politique interministérielle et les politiques des conseils régionaux

- Être identifié, participer et être force de propositions dans le cadre des actions interministérielles concernant le numérique éducatif ;
- Favoriser des actions conjointes en lien avec le MEN ;
- Être identifié, participer et être force de proposition dans le cadre des politiques régionales du numérique éducatif, compte tenu notamment des compétences des conseils régionaux en matière d'équipements, d'infrastructures et de maintenance informatique.

5. Harmoniser et favoriser la communication entre et vers les différents acteurs

- Communiquer le présent plan d'action sur le numérique éducatif à la communauté de l'enseignement agricole, en valorisant les initiatives existantes, le déploiement progressif des actions mises en place puis leur future évaluation. Devront également être précisées l'organisation humaine et la gouvernance mises en place ;
- À l'initiative des DRAAF, communiquer ce plan d'action sur le numérique éducatif, aux acteurs régionaux (rectorats, conseils régionaux) ;
- À l'initiative de la DGER, communiquer ce plan d'action en interministériel ;
- De façon complémentaire, il conviendrait de communiquer sur les ressources mises en ligne, à destination des partenaires étrangers et dans le cadre d'actions de coopération internationale concernant l'enseignement agricole.

V. Une gouvernance et une mise en œuvre coordonnées

La conduite générale du plan sera organisée autour de trois principes structurants, sous l'égide d'un comité de pilotage :

1. Gérer conjointement des démarches descendantes (fixation d'orientations ; suivi de la mise en œuvre du plan) et ascendantes (diffusion et valorisation des initiatives de terrain), notamment en lien avec l'innovation pédagogique ;
2. Organiser et coordonner des dynamiques aux différents niveaux ;
3. Veiller à la cohérence du plan d'action de l'enseignement agricole avec les démarches conduites au niveau interministériel (MEN) et régionales (à l'initiative des conseils régionaux et des rectorats).

De façon plus précise, la gouvernance et la mise en œuvre du plan d'action s'organisera comme suit :

Au niveau national, sous le pilotage de la DGER :

- Assurer le suivi général du plan (et notamment de ses cinq axes), proposer des ajustements autant que de besoin, réaliser des bilans annuels ;
- Veiller aux liens avec l'innovation pédagogique ;
- Suivre la cohérence entre les démarches propres à l'enseignement agricole, les travaux pilotés par le MEN au niveau national et les actions initiées dans les différentes régions ;
- Organiser et prioriser l'appui des établissements d'enseignement supérieur en faveur du numérique éducatif ; assurer un suivi des actions de formations proposées et réalisées dans ce domaine (PNF et formations locales) ;
- Organiser la formation initiale et continue des cadres afin d'y introduire un volet numérique éducatif renforcé incluant à la fois la formation aux outils numériques métiers, au pilotage numérique de l'EPLEFPA et à ses enjeux ;
- Organiser la formation initiale des enseignants pour rendre obligatoire la certification au cadre de référence des compétences numériques ;
- Veiller à maintenir un maillage territorial suffisant en matière de référents numérique tant sur un plan régional (DRTIC) que sur un plan local (professeurs TIM et TFR informatique bureautique audiovisuel, professeurs-documentalistes et TFR documentation, tout agent mobilisé par les usages du numérique éducatif) pour affirmer l'importance du numérique dans l'enseignement agricole ;
- Organiser des échanges entre pairs au sein de la communauté éducative et les outils correspondants ;
- Assurer l'adaptation aux évolutions du système d'information de l'enseignement agricole ;

- Intégrer le numérique dans les référentiels de diplômes pour mieux prendre en compte les changements en cours dans les domaines des traitements de l'information, de l'algorithmique et du codage, de la robotique et des automatismes, des services et des applications tant agricoles que ceux utilisés par les autres domaines de formation dispensés par l'appareil de formation du ministère de l'agriculture (services à la personne, transformation, aménagement-environnement, équipement, commercialisation) ;
- Prendre en compte les enjeux du big data agricole dans l'évolution des métiers préparés par le ministère de l'agriculture et de son système d'information qui pourra en découler ;
- Renforcer et conforter le dispositif Acoustice.

Il sera mis en place un comité de pilotage national du numérique éducatif dans l'enseignement agricole, associant les représentants des différents acteurs concernés.

Au niveau régional, sous le pilotage de la DRAAF :

- Valoriser la fonction DRTIC en l'orientant pleinement vers le numérique éducatif ;
- Conforter dans leurs missions les référents régionaux innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif ;
- Préparer un programme régional du numérique éducatif, qui sera présenté en CREA et ses conclusions intégrées au PREA. Il prendra appui sur les initiatives et les projets des établissements et assurera la cohérence avec le plan national, la politique d'investissement du conseil régional, la stratégie numérique du rectorat ;
- Inciter les établissements à s'inscrire dans des actions d'expérimentations, de réponses à appels à projets nationaux voire internationaux ;
- Accompagner les établissements, valoriser les actions réussies et les faire remonter au niveau national ; en tant que de besoin mettre en place un réseau de compétences dans les établissements et l'animer ;
- Mettre en place un volet « numérique éducatif » dans le programme régional de formation (PRF) qui peut être en lien avec les actions¹⁹ proposées par le réseau CANOPE¹⁹ et la Délégation académique au numérique pour l'éducation DANE²⁰ ;
- Représenter systématiquement l'enseignement agricole dans les discussions menées par conseil régional (en charge des ENT, des infrastructures, des équipements et de leur maintenance dans les établissements d'enseignement) ou le rectorat (DAN) sur le numérique ;

Au niveau local, à l'initiative des établissements d'enseignement :

- Développer des actions destinées aux équipes de direction sur le pilotage d'un « établissement numérique », notamment par la création d'un axe ou d'un volet numérique

¹⁹ <https://www.reseau-canope.fr/>

²⁰ <http://eduscol.education.fr/cid73311/delegues-academiques-au-numerique-dan.html>

dans chaque projet d'établissement ;

- Mettre en place une commission du numérique au sein du CEF²¹ pour favoriser la conception, la mise en œuvre et le suivi du plan local du numérique éducatif ;
- Créer ou réactiver une commission CDI en lien avec le projet du centre de documentation et d'information CDI et du centre de ressources CdR comme espace ouvert de formation et de la politique documentaire de l'établissement, en faire le portail documentaire en ligne de l'établissement participant au maillage culturel territorial ;
- Lancer des initiatives éducatives dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, pour renforcer la prévention et les sanctions à l'égard du cyberharcèlement et de la cyberviolence ;
- Impulser des initiatives pédagogiques notamment en lien avec les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et inciter à leur valorisation en interne et en externe ;
- Formaliser les démarches liées au numérique éducatif et l'intégrer dans le projet d'établissement après concertation dans les instances locales (conseil de l'éducation et de la formation, conseil d'administration ...) ;
- Mettre en place un plan local de formation au numérique éducatif adapté ;
- Formaliser l'appui des personnes ressources (équipes de direction, équipe de vie scolaire, enseignants TIM, DOC, ESC, Techniciens Formation Recherche IBA, documentation, tout agent mobilisé par le numérique éducatif...) à des projets locaux ;
- Identifier les personnes ressources locales et les faire participer à l'animation régionale en valorisant leurs actions et leurs compétences en prenant appui sur les expérimentations de type badges, certification.

21 Conseil de l'éducation et de la formation de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

VI. Un suivi régulier de la mise en œuvre de ce plan d'action

La DGER rédige annuellement un bilan d'avancement du présent plan d'action, présenté au CNEA à partir des synthèses transmises par les D(R)AAF-S(R)FD.

Autant que de besoin, ce bilan annuel est lié aux points d'avancement similaires concernant l'innovation pédagogique et la mise en œuvre du schéma prévisionnel national des formations (SPNF) de l'enseignement agricole.